



Le gérant de SARL absent pour maladie conserve sa rémunération

Fiche pratique publié le 20/07/2017, vu 799 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

La SARL est gérée par une ou plusieurs personnes physiques, associées ou non, dont la rémunération, fixée soit par les statuts soit par décision collective des associés, est due tant qu'aucune décision la révoquant n'est intervenue.

La Cour de cassation rappelle, dans le cas d'un gérant absent pour maladie, que la rémunération du gérant lui est due jusqu'à décision contraire des associés, peu important que le gérant ne puisse plus exercer sa mission. Par conséquent, cette rémunération n'est pas liée à une contrepartie effective du gérant mais à la seule décision des associés de la lui octroyer.

Comme l'indique la Cour de cassation, il est possible de supprimer la rémunération du gérant ou de le révoquer ; mais la révocation d'un gérant de SARL nécessite un juste motif et, à notre connaissance, le fait d'être absent pour maladie n'a jamais été à lui seul admis comme juste motif de révocation par décision des associés ou cause légitime de révocation judiciaire.

[Rémunération du gérant de SARL : règles de fixation](#)

Articles sur le même sujet :

- [Rémunérer un gérant de SARL](#) **NOUVEAU**
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Nommer le gérant d'une SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#) **NOUVEAU**
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)

- [Gérant et salarié d'une SARL : possible ?](#)
- [Principaux modes de rémunération](#)
- [Les compléments de rémunération](#)
- [Le contrôle de la rémunération du gérant](#)
- [Déclarer ses revenus de gérant](#)
- [La rémunération relève-t-elle des conventions réglementées ?](#)
- [Le statut fiscal des dirigeants](#)
- [Comment est imposée la rémunération d'un gérant de SARL ?](#)
- [Bulletin de paie d'un gérant minoritaire](#)
- [Bulletin de paie d'un gérant majoritaire](#)